



**Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique**

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Rapport du Comité de l'adaptation

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux effectués par le Comité de l'adaptation entre novembre 2019 et novembre 2020. On y trouvera des informations relatives aux questions d'organisation et de procédure, notamment les réunions tenues et les changements intervenus dans la composition du Comité et parmi ses coprésidents. L'accent y est placé sur les progrès accomplis dans l'application du plan de travail modulable du Comité pour la période 2019-2021 s'agissant de la promotion de la cohérence globale, de l'appui technique et des directives aux Parties sur les mesures d'adaptation et les moyens de mise en œuvre, des activités de sensibilisation, de communication et d'échange d'informations, ainsi que du processus d'examen technique des mesures d'adaptation.

* La version préliminaire de ce document a été mise à disposition en anglais le 7 décembre 2020.



Abréviations et acronymes

CET	Comité exécutif de la technologie
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie	Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
COP	Conférence des Parties
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Groupe d'experts des PMA	Groupe d'experts des pays les moins avancés
Groupe de facilitation	Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
PNA	plan national d'adaptation
programme de travail de Nairobi	programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements
Réseau mondial pour les PNA	Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa dix-septième session, la Conférence des Parties (COP) a décidé que le Comité de l'adaptation fonctionnerait sous son autorité et sa direction, qu'il lui rendrait compte et qu'elle devrait décider des politiques du Comité conformément aux décisions pertinentes¹.
2. À la même session, la COP a demandé au Comité de lui faire rapport chaque année, par l'intermédiaire des organes subsidiaires, sur ses activités, l'exercice de ses fonctions, ses orientations, ses recommandations et toute autre information pertinente découlant de ses travaux, et, le cas échéant, sur les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Convention), pour examen par ses soins².
3. À sa première session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a décidé que le Comité concourrait à l'application de l'Accord de Paris³.

B. Objet du présent rapport

4. Le présent rapport contient des informations relatives aux travaux menés par le Comité de l'adaptation entre novembre 2019 et novembre 2020. Les recommandations communiqués à la COP pour examen à sa vingt-sixième session et à la CMA pour examen à sa troisième session, le cas échéant, figureront dans le rapport du Comité pour 2021.
5. Le présent résumé des activités menées par le Comité pendant la période considérée est complété par un outil de sensibilisation concis destiné à faire connaître ses activités et à les rendre accessibles à un plus large public, qui aura accès aux informations y relatives⁴.

C. Mesures que pourraient prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

6. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) sont invités à examiner les informations figurant dans le présent rapport.

II. Faits marquants

7. Malgré les difficultés et les restrictions dues à la pandémie de COVID-19, le Comité de l'adaptation a poursuivi ses travaux techniques pendant la période considérée et a franchi des étapes importantes dans la mise en œuvre de son plan de travail modulable pour 2019-2021 (voir le chapitre IV ci-après). La figure 1 présente un aperçu des faits marquants.

¹ Décision 2/CP.17, par. 95.







² Décision 2/CP.17, par. 96.

³ Décision 11/CMA.1, par. 1.

⁴ Comité de l'adaptation. 2020. *The Adaptation Committee Promoting enhanced, coherent action on adaptation under the UNFCCC*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/ac_infographic2020.JPG.

Figure 1

Faits marquants des travaux du Comité de l'adaptation en 2020

	Mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris		Travaux axés sur les données dans le domaine de l'adaptation
	Promotion des questions de genre		Union des forces pour appuyer les mesures d'adaptation
	Collaboration avec le secteur privé		Conclusion du processus d'examen technique des mesures d'adaptation

8. La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est déroulée à Madrid, a constitué l'événement majeur de la période sur laquelle porte le présent rapport. Plusieurs produits ont été lancés à cette occasion, et les diverses manifestations de sensibilisation qui y ont été organisées ont fait ressortir le rôle catalyseur du Comité dans l'action conjointe menée dans différents domaines thématiques avec les organes constitués et d'autres parties prenantes.

9. Lors de la manifestation consacrée à son rapport phare de 2019, *25 Years of Adaptation under the UNFCCC*⁵, le Comité a présenté, avec d'autres organes constitués qui traitent de questions relatives à l'adaptation, une vue d'ensemble de la manière dont l'adaptation a été abordée par la communauté internationale, des priorités stratégiques des travaux menés dans le domaine de l'adaptation et du rôle du Comité et d'autres institutions dans ce processus.

10. Le Comité a continué d'avancer en ce qui concerne les **questions de genre**, en assurant une représentation égale des femmes et des hommes à ses manifestations ainsi qu'en incluant ces questions dans ses travaux techniques, par exemple en lançant la boîte à outils qui répond aux questions de genre⁶ à la vingt-cinquième session de la COP et en menant d'autres actions de communication dans ce domaine tout au long de la période considérée.

11. S'appuyant sur le succès de ses travaux passés sur la **participation du secteur privé**, le Comité a élargi les efforts qu'il déploie pour associer le secteur privé à la planification et à l'application des mesures d'adaptation. Dans ce cadre, outre l'organisation de manifestations de sensibilisation et l'élaboration de supports d'information, il a lancé la boîte à outils pour le secteur privé⁷, élaborée en collaboration avec le Réseau mondial pour les PNA.

12. Le Comité a continué de s'acquitter des **mandats que lui avaient confiés la COP et la CMA** et de mettre en œuvre son plan de travail. Entre autres réalisations, il a achevé une publication phare dans laquelle il étudie de quelle manière **les pays en développement font face aux risques climatiques**, afin de **prendre en compte leurs efforts d'adaptation**, et qui paraîtra avant la fin de l'année. Une autre réalisation est le lancement de son **inventaire**

⁵ Comité de l'adaptation. 2019. *25 Years of Adaptation under the UNFCCC : Report by the Adaptation Committee*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/204710>.

⁶ Réseau mondial pour les PNA et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. 2019. *Boîte à outils pour un processus d'élaboration et de mise en œuvre de plans nationaux d'adaptation (PNA) qui répond aux questions de genre*. A. Dazé et C. Church (dir. publ.). Winnipeg, Manitoba, Canada : Institut international du développement durable. Disponible à l'adresse <https://napglobalnetwork.org/resource/toolkit-for-engaging-the-private-sector-in-national-adaptation-plans-naps/>.

⁷ Réseau mondial pour les PNA et Comité de l'adaptation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. 2020. *Toolkit for Engaging the Private Sector in National Adaptation Plans (NAPs) : Supplement to the UNFCCC Technical Guidelines for the NAP process*. A. Crawford, C. Church, et C. Ledwell (dir. publ.). Winnipeg, Manitoba, Canada : Institut international du développement durable. Disponible à l'adresse <http://www.napglobalnetwork.org/resource/toolkit-for-gender-responsive-national-adaptation-plans/>.

pilote **des méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation**, disponible sur le portail des connaissances sur l'adaptation⁸. Le Comité a également entrepris des travaux relatifs à l'objectif mondial en matière d'adaptation et au bilan mondial.

13. Le Comité va publier fin 2020 un autre document important, à savoir un document technique sur les **données relatives à l'adaptation** à différentes échelles spatiales et temporelles, afin d'aider les parties prenantes à s'orienter dans les méandres des sources de données pour appuyer l'action en matière d'adaptation.

14. Enfin, le **processus d'examen technique des mesures d'adaptation** a été plus interactif que jamais au cours de la période considérée. Compte tenu de l'impossibilité de tenir des réunions en présentiel en 2020, le cadre du processus a été ajusté de manière à organiser des activités plus modestes et plus ciblées tout au long de la seconde moitié de l'année, aboutissant au déroulement d'une manifestation conjointe du processus d'examen technique des mesures d'adaptation et du processus d'examen technique des mesures d'atténuation lors des Dialogues sur le climat tenus en 2020 dans le cadre de la Convention.

III. Questions d'organisation et de procédure

A. Réunions

15. Les dix-septième et dix-huitième réunions du Comité de l'adaptation se sont tenues sous forme virtuelle⁹. La dix-septième réunion s'est tenue du 24 au 27 mars et la dix-huitième, initialement prévue du 24 au 26 août, a été reportée du 9 au 12 novembre 2020 afin d'augmenter les chances qu'elle puisse se dérouler en présentiel. Une réunion interne de bilan s'est tenue du 24 au 26 août 2020 pour faire avancer les travaux pendant la période intersessions.

16. Les dix-septième et dix-huitième réunions du Comité étaient ouvertes aux observateurs et ont été diffusées en direct par Skype¹⁰. À sa dix-huitième réunion, le Comité est convenu que sa dix-neuvième réunion se tiendrait du 16 au 19 mars 2021. Il a accepté de faire preuve de souplesse en ce qui concerne ces dates s'il s'avérait impossible de tenir une réunion en présentiel en mars et si un report à une date ultérieure augmentait les chances de tenir une réunion en présentiel.

B. Présidence et composition du Comité¹¹

17. Cecilia da Silva Bernardo (Angola) et Alessandra Sgobbi (Italie) ont été élues¹² à la dix-septième réunion du Comité de l'adaptation pour un premier mandat de Coprésidentes du Comité, en remplacement de María del Pilar Bueno (Argentine) et de Marianne Karlsen (Norvège). Le Comité a remercié M^{me} Bueno et M^{me} Karlsen pour le travail accompli.

18. Les membres du Comité sont nommés pour un mandat de deux ans et ne peuvent accomplir plus de deux mandats consécutifs¹³. Mariam Allam (Égypte), Alice Gaustad (Norvège), Daniel Kandy (États-Unis d'Amérique), Funanani Muremi (Afrique du Sud) et M^{me} Sgobbi ont été élus à la vingt-cinquième session de la COP en tant que membres pour la première fois. Le Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA a décidé qu'en l'absence de

⁸ <https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/SearchAsses.aspx>.

⁹ En raison de la pandémie de COVID-19.

¹⁰ Tous les documents, exposés, retransmissions par Skype, ainsi que le résumé des résultats obtenus au titre de chaque point de l'ordre du jour sont disponibles aux adresses électroniques <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/workshops-meetings/17th-meeting-of-the-adaptation-committee-ac17> (pour la dix-septième réunion) et <https://unfccc.int/event/18th-meeting-of-the-adaptation-committee-ac18> (pour la dix-huitième réunion).

¹¹ Voir <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/members> pour consulter la liste des membres du Comité.

¹² Conformément aux décisions 2/CP.17, par. 108, et 16/CP.19, par. 6 et 7.

¹³ Conformément à la décision 2/CP.17, par. 106.

session de la COP en 2020, le mandat de tous les membres devant être réélu ou remplacés serait automatiquement prolongé d'une année.

19. En souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres, le Comité a rappelé le paragraphe 101 de la décision 2/CP.17, où il est précisé que les membres siègent à titre personnel. L'organisation des travaux du Comité, notamment dans le contexte de la COVID-19, est décrite dans l'encadré 1. Pour ce qui est de la composition par sexe, le Comité est actuellement composé de neuf femmes et sept hommes et ce sont deux femmes qui assurent sa coprésidence.

Encadré 1

Travaux intersessions et organisation des travaux du Comité de l'adaptation

Outre la tenue de ses réunions ordinaires, le Comité mène des travaux intersessions par voie électronique au sein de groupes de travail constitués pour traiter toute une série de priorités convenues. Il est tenu de consacrer du temps à ces travaux intersessions essentiels tout au long de l'année.

Compte tenu des limites imposées par la pandémie de COVID-19, les travaux intersessions sont devenus plus importants que jamais. Ils sont organisés selon un programme déterminé à l'avance, avec des thématiques clairement définies par semaine. Les membres du Comité qui ont manifesté leur intérêt pour un sujet particulier (coordonnateurs thématiques) préparent leurs thèmes respectifs, puis partagent les résultats de leurs travaux avec l'ensemble du Comité, en vue de les examiner et de recueillir des contributions supplémentaires. Pour faciliter ce processus, le Comité a utilisé un espace de collaboration virtuelle commun, d'abord sur SharePoint, puis sur Microsoft Teams, ce qui permet à plusieurs membres de travailler simultanément sur un même document. Le Comité a demandé au secrétariat de prendre en compte les observations de ses membres pour tirer le meilleur parti de l'environnement de collaboration Teams à l'avenir.

Un autre problème découlant de la COVID-19 a été la nécessité d'organiser les dix-septième et dix-huitième réunions du Comité sous forme virtuelle à titre d'arrangement provisoire, ce qui a entraîné une réduction du temps imparti aux débats en raison de la nécessité de s'adapter aux différents fuseaux horaires. Les membres du Comité, en particulier ceux des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, ont eu des problèmes de connexion à Internet. Ils ont pris note des difficultés rencontrées pendant les dix-septième et dix-huitième réunions virtuelles du Comité, qui ont limité les débats. Le Comité est convenu que les réunions en présentiel étaient préférables pour l'avancement de ses travaux d'ensemble.

À sa dix-huitième réunion, le Comité a examiné une note des Coprésidentes sur la COVID-19 et sur l'adaptation aux changements climatiques, qu'il a décidé de diffuser largement après la réunion.

20. Le Comité encourage la participation active d'observateurs à ses réunions. Les observateurs apportent une expérience et des compétences supplémentaires qui éclairent les débats, et leur mobilisation est essentielle à l'avancement des travaux du Comité et à la réalisation de ses objectifs, à savoir créer des synergies et maintenir la cohérence des mesures d'adaptation prises par différents groupes de parties prenantes, à tous les niveaux.

C. Règlement intérieur et prestation de serment

21. Le Comité de l'adaptation a pris note de l'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle ayant trait aux organes constitués au titre de la Convention que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'ONU a réalisée en 2019. L'évaluation a donné lieu à un rapport d'audit¹⁴, dans lequel il est indiqué que les règlements intérieurs des organes ne contiennent pas tous des dispositions permettant de se prémunir contre d'éventuels conflits d'intérêts. Il a donc été recommandé

¹⁴ Rapport 2019/122, disponible à l'adresse <https://oios.un.org/audit-reports>.

au secrétariat d'harmoniser les dispositions des règlements intérieurs des organes constitués afin d'assurer la cohérence de l'application de son code de conduite¹⁵.

22. Le secrétariat a accepté la recommandation du rapport d'audit susmentionné. L'audit est évoqué dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU sur les états financiers de la Convention pour 2019¹⁶.

23. Le Comité de l'adaptation a ensuite envisagé d'inclure dans son règlement intérieur une disposition relative aux conflits d'intérêts et a pris note d'un serment que les membres des organes constitués sont invités à signer à titre volontaire. Il est convenu d'organiser une vidéoconférence réunissant uniquement les membres intéressés du Comité et un représentant du service juridique du secrétariat pour approuver la modification des règlements intérieurs et pour clarifier toute question relative à la prestation de serment.

IV. Progrès réalisés dans l'exécution du plan de travail du Comité de l'adaptation

24. À sa quatorzième réunion, le Comité a adopté son plan de travail pour 2019-2021, étant entendu que ce plan devait être suffisamment modulable pour que les résultats pertinents des futures sessions de la COP et de la CMA puissent y être incorporés. À sa vingt-quatrième session, la COP a accueilli favorablement le plan de travail¹⁷ et à ses première et deuxième sessions, la CMA a demandé au Comité d'exécuter les tâches supplémentaires décrites dans le présent chapitre, notamment celles qui ont trait à l'objectif mondial en matière d'adaptation, et celles qui sont menées en prévision du bilan mondial. Le Comité a intégré les nouveaux mandats dans son plan de travail et a rationalisé d'autres activités existantes pour permettre leur exécution. Une version détaillée¹⁸ et un résumé¹⁹ du plan de travail modulable actualisé du Comité pour 2019-2021 sont disponibles sur le site Web de la Convention.

A. Promotion de la cohérence globale

1. Cohérence avec les autres corps constitués

25. Le Comité de l'adaptation a été conçu comme étant le principal organe chargé de promouvoir la mise en œuvre de l'action renforcée pour l'adaptation de manière cohérente au titre de la Convention.

26. Le Comité de l'adaptation collabore avec d'autres organes constitués dans le cadre de dispositifs institutionnels établis au titre de la Convention, notamment le Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC), le groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (groupe de facilitation), le Fonds vert pour le climat (FVC), le Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA), le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (programme de travail de Nairobi), le Comité de Paris sur le renforcement des capacités (Comité de Paris), le Comité permanent du financement (CPF), le Comité exécutif de la technologie (CET) et le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie. Des réunions de coordination bilatérale et multilatérale ont eu lieu avec d'autres organes constitués lors de la vingt-cinquième session de la COP. Le Comité de l'adaptation a fourni des contributions aux organes et a participé aux réunions et aux manifestations organisées par ceux-ci tout au long de la période considérée.

¹⁵ Voir <https://unfccc.int/fr/qui-sommes-nous/code-de-conduite-pour-les-conferences-reunions-et-evenements-de-la-ccnucc>.

¹⁶ FCCC/SBI/2020/INF.9, annexe, chap. II, par. 190 et 195.

¹⁷ Décision 9/CP.24, par. 1.

¹⁸ <https://unfccc.int/documents/218221>.

¹⁹ https://unfccc.int/sites/default/files/2020-04/20200409_acworkplan_overview.PNG.

27. Le Comité de l'adaptation a organisé une série de manifestations pour communiquer les résultats de ses travaux et renforcer la collaboration en vue d'atteindre des objectifs communs. Pendant la période faisant l'objet du présent rapport, il a organisé ou coorganisé les manifestations suivantes, notamment à la Conférence de Madrid :

- a) Une manifestation à l'occasion du lancement de la publication intitulée *25 Years of Adaptation under the UNFCCC*, avec d'autres organes constitués menant des activités dans le domaine de l'adaptation ;
- b) Une manifestation relative à la prise en compte des connaissances autochtones et locales dans les mesures d'adaptation, organisée conjointement avec le groupe de facilitation, le Groupe d'experts des PMA et les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi ;
- c) Une réunion avec le Groupe d'experts des PMA pour débattre de la marche à suivre dans l'exécution des mandats communs ;
- d) Une réunion informelle avec des représentants du groupe de travail II du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les prochaines étapes de la collaboration demandée ;
- e) Une manifestation sur le renforcement de la mobilisation du secteur privé dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation, suivie d'une seconde manifestation pour lancer la boîte à outils pour le secteur privé ;
- f) Une manifestation pour lancer la boîte à outils qui répond aux questions de genre, avec le Groupe d'experts des PMA et le Réseau mondial pour les PNA, suivie d'un webinaire sur les processus du PNA tenant compte des questions de genre ;
- g) Deux manifestations de sensibilisation aux réalisations du Comité en 2020 (organisées pendant la dix-huitième réunion du Comité et pendant les Dialogues sur le climat) ;
- h) Une série de manifestations et de concours dans le cadre du processus d'examen technique des mesures d'adaptation, suivis d'une manifestation conjointe du processus d'examen technique des mesures d'adaptation et du processus d'examen technique des mesures d'atténuation pendant les Dialogues sur le climat.

28. En outre, le Comité de l'adaptation a contribué à de nombreuses manifestations relatives à l'adaptation organisées par d'autres organes constitués, notamment :

- a) La deuxième réunion du groupe de facilitation ;
- b) Un dialogue de la présidence de la COP sur la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, ainsi qu'un dialogue informel entre les représentants des organes constitués concernés sur les trois fonctions de la plateforme ;
- c) Une manifestation sur l'examen du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ;
- d) La quatrième réunion de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, ainsi qu'une manifestation sur la deuxième phase des travaux de l'Équipe spéciale ;
- e) Les quatrième et cinquième réunions annuelles entre le FVC et les organes constitués ;
- f) La trente-huitième réunion du Groupe d'experts des PMA, ainsi qu'une réunion pour examiner la formation des pays les moins avancés à l'application de l'Accord de Paris ;
- g) La vingtième réunion du CET et la quinzième réunion du Conseil consultatif du CRTIC ;
- h) La quatrième réunion du Comité de Paris ainsi qu'une manifestation de sensibilisation aux travaux dudit Comité ;
- i) Une manifestation de sensibilisation sur l'avancement des travaux du CPF ;

- j) Deux réunions du Groupe de travail conjoint SBSTA-GIEC ;
- k) Une réunion informelle organisée sous forme virtuelle par le Président du SBSTA avec des représentants de la communauté de la recherche et de l'observation systématique et des représentants des organes constitués ;
- l) Le treizième Forum des coordonnateurs du programme de travail de Nairobi, sur le thème des océans ;
- m) Un atelier organisé dans le cadre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture sur la dimension socioéconomique et la dimension liée à la sécurité alimentaire des changements climatiques dans le secteur agricole ;
- n) Le deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et les progrès accomplis en vue de sa réalisation.

29. Afin d'accroître la cohérence et de réduire les chevauchements d'activités entre les organes, le Comité de l'adaptation a établi des liens avec les groupes et organes suivants, ce qui a permis d'obtenir des résultats concrets et bien coordonnés :

- a) L'Équipe spéciale des PNA ;
- b) Le groupe de travail du processus d'examen technique des mesures d'adaptation ;
- c) Le groupe consultatif du Groupe d'experts des PMA pour l'Expo PNA ;
- d) L'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population ;
- e) L'Équipe spéciale de l'adaptation du CET ;
- f) Le Conseil consultatif du CRTC ;
- g) Le Comité de Paris, notamment s'agissant de la collaboration sur les questions de genre.

2. Cohérence avec les organisations

30. Le Comité de l'adaptation travaille en étroite collaboration avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi. En réponse à une demande formulée par le SBSTA²⁰, il a formulé des conseils sur l'exécution des mandats pertinents du programme de travail de Nairobi et sur les possibilités d'harmoniser les activités, lesquels ont été communiqués au Président du SBSTA et intégrés au rapport annuel du programme de travail de Nairobi pour examen par le SBSTA²¹.

31. Le Comité de l'adaptation a abordé le thème transversal du genre conjointement avec d'autres organes et organisations, comme le résume l'encadré 2.

²⁰ FCCC/SBSTA/2018/4, par. 19.

²¹ FCCC/SBSTA/2020/INF.1.

Encadré 2

Intégration des questions de genre dans les travaux du Comité de l'adaptation

Le Comité a poursuivi ses travaux sur le genre dans le but à la fois de parvenir à une égale représentation des femmes et des hommes à ses manifestations et d'intégrer les questions de genre dans ses travaux. Par exemple, il a encouragé tous les organisateurs de manifestations participant aux réunions techniques d'experts de l'adaptation à s'efforcer d'assurer une participation équilibrée entre les femmes et les hommes à leurs manifestations, ce qui a eu pour effet que, dans toutes les manifestations, au moins 50 % des orateurs et des animateurs étaient des femmes. À la vingt-cinquième session de la COP, le Comité a lancé, avec le Réseau mondial pour les PNA et en collaboration avec le Groupe d'experts des PMA, une boîte à outils qui répond aux questions de genre et a contribué à organiser un webinaire sur ce produit en octobre 2020. Il a également pris en compte les questions de genre dans l'élaboration de ses documents techniques, notamment du rapport de synthèse sur la façon dont les pays en développement font face aux dangers et du document technique sur les données relatives à l'adaptation à différentes échelles spatiales et temporelles, et a mis en avant les questions de genre dans l'édition de septembre 2020 du bulletin sur le financement de l'adaptation.

Le thème de l'intégration du genre en tant que question transversale dans toutes les activités figure dans les plans de travail du Comité et de l'Équipe spéciale des PNA.

32. En 2015, le Comité de l'adaptation a compilé et mis à disposition une liste des centres et réseaux régionaux actifs dans le domaine de l'adaptation²², dans le cadre de ses travaux sur le renforcement du rôle des institutions régionales et des organismes des Nations Unies dans l'appui à l'adoption de mesures d'adaptation plus efficaces dans les pays en développement. Il met périodiquement à jour cette base de données, dont la prochaine révision est prévue pour 2021. Le centre régional de collaboration de Bangkok a déjà fourni des informations actualisées de sa propre initiative, et le Comité contactera les autres centres régionaux de collaboration pour obtenir des données actualisées début 2021.

B. Mandats de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

33. Depuis l'adoption de l'Accord de Paris, le Comité de l'adaptation, en collaboration avec le Groupe d'experts des PMA et d'autres organes constitués, a été chargé d'œuvrer, par différentes activités, à l'application des dispositions de l'Accord relatives à l'adaptation, notamment s'agissant des communications relatives à l'adaptation, du bilan mondial et des mandats connexes. Un nouveau mandat, issu de la deuxième session de la CMA, a trait à l'objectif mondial en matière d'adaptation.

34. Le Comité examine les mandats de manière globale et ses travaux avancent selon le calendrier arrêté présenté dans son rapport pour 2019²³.

1. Projet de directives supplémentaires à utiliser facultativement par les Parties pour communiquer des renseignements concernant l'adaptation

35. À sa première session, la CMA a demandé au Comité de l'adaptation d'établir, d'ici à juin 2022, un projet de directives supplémentaires à utiliser facultativement par les Parties pour communiquer des renseignements conformément aux éléments mentionnés dans l'annexe de la décision 9/CMA.1. Ces directives doivent être établies avec le concours du groupe de travail II du GIEC, en utilisant comme point de départ les directives actuelles pertinentes, selon qu'il conviendra. Au cours de la période considérée, le Comité a avancé

²² Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/areas-of-work/regional-centres-and-networks#eq-2>.

²³ FCCC/SB/2019/3.

dans l'élaboration d'une ébauche de grandes lignes du projet de directives supplémentaires, qui sera finalisé en 2021 ou 2022 pour que les organes subsidiaires en prennent connaissance à leurs sessions de novembre 2022 dans le cadre de leur examen du rapport annuel du Comité.

36. Dans ce contexte, une réunion a été organisée en décembre 2019 entre les membres intéressés du Comité, les coprésidents du groupe de travail II du GIEC, le secrétaire du GIEC et l'unité d'appui technique de la Convention, pour examiner les mandats du Comité, les travaux du GIEC et les possibilités de collaboration. La question de la collaboration a également été examinée lors d'une réunion du Groupe de travail conjoint SBSTA-GIEC en septembre 2020, à laquelle ont participé plusieurs membres du Comité. Faisant suite à une proposition présentée en décembre 2019 visant à organiser une réunion d'experts sur les mandats, un coprésident du groupe de travail II du GIEC a indiqué qu'une proposition écrite devrait être soumise au secrétariat du GIEC pour que celui-ci l'examine. Un Coprésident du groupe de travail II du GIEC a accueilli favorablement la proposition d'un membre du Comité de divulguer les premiers résultats des travaux du Comité relatifs aux mandats pour examen. Le membre du Comité a précisé que le deuxième avant-projet de contribution du groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du GIEC serait disponible pour examen par les gouvernements et par les experts à partir de début décembre 2020, ce qui permettrait au Comité d'avoir une vue d'ensemble des travaux du groupe de travail II sur l'adaptation, qui pourrait éventuellement donner lieu à des interactions plus ciblées entre le Comité et le GIEC sur les mandats.

2. Méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation des pays en développement parties

37. À sa première session, la CMA a prié le Comité de l'adaptation, en collaboration avec le Groupe d'experts des PMA, les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi, les utilisateurs et les concepteurs des méthodes pertinentes, notamment les milieux universitaires et le secteur privé, d'établir d'ici à juin 2020 et de mettre régulièrement à jour un inventaire des méthodes à appliquer pour évaluer les besoins des pays en développement parties en matière d'adaptation. Cet inventaire doit inclure les besoins liés à l'action, au financement, au renforcement des capacités et à l'appui technologique dans le contexte de la planification et de l'application des mesures d'adaptation au niveau national, et doit être mis à disposition sur le portail des connaissances sur l'adaptation. À cette même session, la CMA a invité les Parties et les organisations ayant le statut d'observateur à communiquer leurs vues et informations sur l'élaboration et l'application de ces méthodes²⁴. Le Comité a estimé qu'il serait utile que les Parties et les entités non parties répondent à des questions ciblées qui serviraient de fil conducteur pour l'élaboration des communications, afin que leur contribution au document technique mentionné au paragraphe 38 ci-après soit la plus pertinente possible. L'appel à communications a été lancé en novembre 2020 et les questions sont disponibles sur les pages Web du Comité²⁵.

38. À sa première session, la CMA a également prié le Comité, avec le concours du groupe de travail II du GIEC (voir le paragraphe 36 ci-dessus pour connaître l'état d'avancement des travaux sur les deux mandats), selon qu'il conviendrait, d'établir, à partir de l'inventaire et des communications évoquées au paragraphe 37 ci-dessus, un document technique sur les méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation et leur application, ainsi que sur les lacunes, bonnes pratiques, enseignements tirés et directives connexes, afin que le SBSTA les examine et en tire des orientations supplémentaires à sa session prévue en novembre 2022, dans le cadre de son examen du rapport du Comité²⁶.

39. Suite à l'appel lancé aux Parties et aux entités non parties, le Comité a reçu plus de 110 réponses qui ont permis d'inclure des méthodes et des études de cas dans l'inventaire pilote lancé en juillet 2020. Des outils et des études de cas supplémentaires déjà disponibles sur le portail des connaissances sur l'adaptation ont également été intégrés à l'inventaire, qui réunit au 1^{er} décembre 2020 plus de 430 études de cas et plus de 350 outils. On peut y faire des recherches par critère, notamment par région, importance, secteur ou thème d'adaptation,

²⁴ Décision 11/CMA.1, par. 15 et 16.

²⁵ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/adaptation-committee-call-for-submissions-methodologies-for-assessing-adaptation-needs>.

²⁶ Décision 11/CMA.1, par. 17.

élément, risque climatique et groupe cible. Ces critères sont actuellement affinés dans le cadre d'une refonte générale du portail des connaissances sur l'adaptation, afin de rendre l'inventaire et le portail plus conviviaux et d'obtenir des résultats de recherches plus précis. Le Comité, constatant que de nombreux outils et études de cas qui se trouvaient sur le portail des connaissances sur l'adaptation n'étaient plus accessibles ou devaient être actualisés, a estimé que l'inventaire devrait être régulièrement mis à jour.

3. Modalités de prise en compte des efforts d'adaptation des pays en développement parties

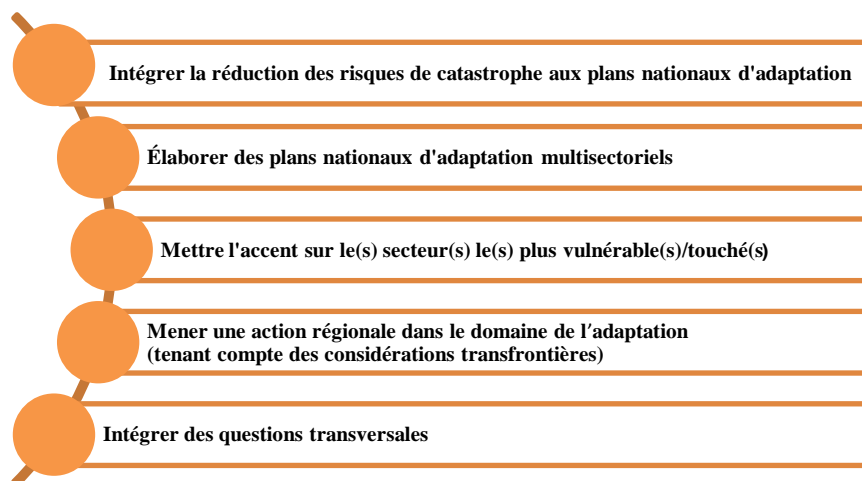
40. À sa première session, la CMA a prié le secrétariat, sous la direction du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts des PMA, et en collaboration avec les parties prenantes concernées, d'établir tous les deux ans, à compter de 2020, des rapports de synthèse sur des thèmes spécifiques de l'adaptation, en mettant l'accent sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques recensées dans les pays en développement parties²⁷, afin de prendre la mesure de leurs efforts d'adaptation.

41. Fin 2019, le Comité a décidé de consacrer le premier rapport de synthèse à la manière dont les pays en développement faisaient face aux dangers, en mettant l'accent sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques. Le rapport a été élaboré et achevé en 2020²⁸ et sera également publié en ligne sous une forme conviviale avant la fin de l'année 2020²⁹.

42. Dans l'élaboration de ce rapport, le Comité s'est appuyé sur les derniers rapports du GIEC afin d'appréhender les fondements conceptuels des mesures d'adaptation. Le rapport de synthèse explore et analyse les bonnes pratiques des pays en développement en matière d'adaptation qui contribuent à réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux multiples risques climatiques (voir fig. 2), renforçant ainsi leur résilience et leur capacité d'adaptation et créant un environnement favorable à l'adaptation.

Figure 2

Bonnes pratiques des pays en développement parties visant à faire face aux risques climatiques



Source : Document AC/2020/6 du Comité de l'adaptation.

43. Un examen approfondi du travail effectué par les pays en développement a été réalisé en se fondant sur les PNA, les contributions déterminées au niveau national, les communications nationales, les communications relatives à l'adaptation et d'autres documents pertinents, y compris les documents établis par les organes constitués et les

²⁷ Décision 11/CMA.1, par. 13.

²⁸ Document AC/2020/6 du Comité de l'adaptation. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/210538>.

²⁹ Sera disponible à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/publications-bulletin-adaptation-committee>.

rapports résultant du processus d'examen technique des mesures d'adaptation. En outre, certains exemples ont été tirés d'autres sources pour illustrer plus en détail les bonnes pratiques.

4. Méthodes permettant d'examiner le caractère adéquat et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui

44. À sa première session, la CMA a invité le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des PMA, en collaboration avec le CPF et les experts compétents, à contribuer aux nouveaux travaux techniques pertinents en continuant de compiler les méthodes existantes pour examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui. Elle a en outre invité les Parties, les organismes des Nations Unies et les autres organisations compétentes, ainsi que les organismes bilatéraux et multilatéraux, à communiquer d'ici à avril 2020, des informations sur les lacunes, difficultés, possibilités et options relatives à ces méthodes³⁰.

45. Le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des PMA ont reçu quatre communications³¹ et ont examiné un projet de document compilant les méthodes existantes respectivement à leurs dix-huitième et trente-huitième réunions. Compte tenu du faible nombre de communications, ils ont prié le secrétariat de poursuivre l'élaboration du document en s'appuyant sur d'autres ressources. Le Groupe d'experts est convenu d'étudier la possibilité de réaliser des études de cas sur quelques pays afin d'évaluer et de comparer l'efficacité des efforts d'adaptation en fonction de l'appui fourni, de manière à éclairer le choix des méthodes appropriées. Le Comité a décidé que, sous réserve de l'accord du Groupe d'experts des PMA, une version révisée du document commun serait produite d'ici à la fin décembre 2020, conformément au mandat. Les éventuelles communications supplémentaires reçues seront prises en compte dans la version qui sera établie pour la dix-neuvième réunion du Comité de l'adaptation et les coprésidentes du Comité inviteront le CPF à collaborer aux prochaines étapes.

5. Bilan mondial

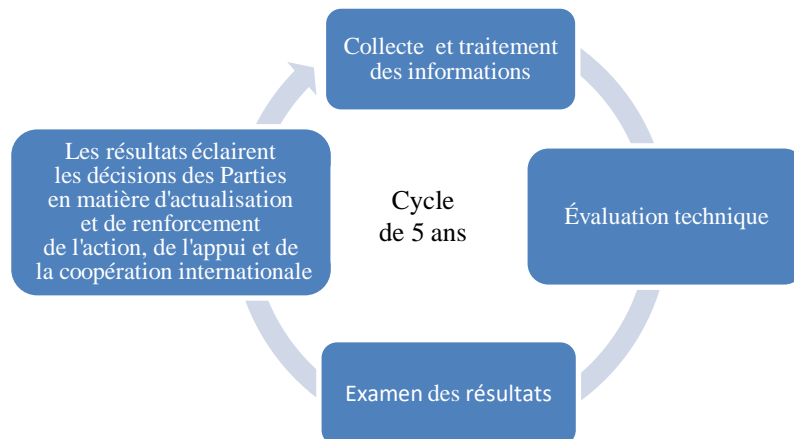
46. La collecte et le traitement des informations constituaient la première étape du bilan mondial, avant l'évaluation technique et l'examen ultérieur des résultats (voir fig. 3). À sa première session, la CMA a prié les Présidents du SBSTA et du SBI de lancer un appel à contributions pour l'établissement du bilan mondial, notamment en matière d'adaptation. Ces contributions devraient être soumises au moins trois mois avant leur examen dans le cadre de l'évaluation technique³².

³⁰ Décision 11 /CMA.1, par. 35 et 36.

³¹ Au 19 novembre 2020.

³² Décision 19/CMA.1, par. 19.

Figure 3
Adaptation et bilan mondial



En ce qui concerne l'adaptation, le bilan mondial permettra :

- De prendre en compte les efforts d'adaptation des pays en développement
- De renforcer la mise en œuvre des mesures d'adaptation
- D'examiner la pertinence et l'efficacité des mesures d'adaptation et d'appui
- D'examiner les progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation

Les sources d'information comprennent :

- Les rapports et les communications des Parties (par exemple, les communications sur l'adaptation et les rapports biennaux au titre de la transparence)
- Les derniers rapports du GIEC
- Les rapports des organes subsidiaires
- Les rapports des organes et instances constitués pertinents et d'autres dispositifs institutionnels
- Les rapports de synthèse du secrétariat de la Convention
- Les rapports pertinents d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales
- Les communications transmises par les Parties à titre volontaire
- Les rapports pertinents des groupes et institutions à vocation régionale
- Les communications des entités non parties et des organisations ayant le statut d'observateur auprès de la Convention

Source : D'après la publication du Comité de l'adaptation (2019) intitulée *25 Years of Adaptation under the UNFCCC : Report by the Adaptation Committee*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/204710>.

47. À sa première session, la CMA a invité les organes et instances constitués pertinents (y compris le Comité de l'adaptation) et autres dispositifs institutionnels relevant de l'Accord de Paris et/ou de la Convention ou concourant à leur application à établir, en vue de l'évaluation technique du bilan mondial, avec l'aide du secrétariat, un rapport de synthèse dans leurs domaines de compétence respectifs. Elle a en outre décidé à cette même session que, pour le bilan mondial, les informations relatives, entre autres, à l'état des efforts, de l'appui, des expériences et des priorités dans le domaine de l'adaptation, y compris les informations visées aux paragraphes 2, 10, 11 et 14 de l'article 7 de l'Accord de Paris et les rapports visés au paragraphe 8 de l'article 13 de l'Accord, seraient pris en compte³³.

48. Le Comité de l'adaptation a commencé à s'acquitter de ce mandat en examinant un document³⁴ sur les différents rapports devant être élaborés par les organes et instances constitués et autres dispositifs institutionnels, avec l'aide du secrétariat, ainsi que les rapports devant être établis par le secrétariat, sous la direction des cofacilitateurs. Il a également examiné un premier projet de plan annoté de son rapport de synthèse³⁵, qui devrait être achevé au plus tard en février 2022.

³³ Décision 19/CMA.1, par. 24 et 36.

³⁴ Document AC/2020/7 du Comité de l'adaptation.

³⁵ Document AC18/INFO/5F du Comité de l'adaptation.

49. Pour garantir la cohérence, les coprésidentes du Comité de l'adaptation ont pris contact avec les bureaux du Groupe consultatif d'experts, du groupe de facilitation, du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre, du Groupe d'experts des PMA, du Comité de Paris, du CPF, du CET et du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, afin de recueillir des informations sur les rapports que ces organes prévoient de produire en application du mandat. Les représentants des organes ont été invités à assister à la dix-huitième réunion du Comité de l'adaptation et à prendre part à l'examen de la contribution du Comité au bilan mondial. Les travaux se poursuivront en collaboration avec ces organes.

50. Le Comité de l'adaptation a décidé de mettre la dernière main au plan du rapport de synthèse avant sa dix-neuvième réunion et a prié le secrétariat d'élaborer un premier projet du rapport sur la base de ce plan avant sa vingtième réunion.

C. Processus d'examen technique des mesures d'adaptation

51. Il a été décidé à la vingt et unième session de la COP de lancer le processus d'examen technique des mesures d'adaptation dans le cadre de son action renforcée avant 2020³⁶. L'objectif était de recenser les possibilités de renforcer la résilience, de réduire la vulnérabilité et d'accroître la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

52. Le processus d'examen technique des mesures d'adaptation s'achève en 2020, sur le thème de l'éducation et de la formation, de la participation du public et des jeunes au service du renforcement des mesures d'adaptation et par une réflexion sur les résultats des réunions techniques d'experts de l'adaptation de 2016 à 2019.

53. Le processus d'examen technique des mesures d'adaptation a été lancé lors de l'Élan de juin pour le climat avec une vidéo exposant aux Parties et à d'autres parties prenantes les grandes lignes de ce qui était prévu jusqu'à la fin de l'année 2020. Cinq réunions techniques d'experts de l'adaptation se sont déroulées sous forme virtuelle entre le 14 juillet et le 18 août 2020, dont trois tables rondes et deux ateliers sur des sous-thèmes du thème général.

54. En outre, de nouvelles possibilités de participation au processus des parties prenantes ont été offertes en 2020, notamment par le biais de deux concours destinés aux enfants et aux jeunes. Pour le concours sur le thème de l'action politique des jeunes en faveur de l'adaptation, des équipes de trois à cinq jeunes âgés de 18 à 30 ans ont été invitées à choisir un problème en matière d'adaptation qui leur tenait à cœur et à proposer une solution. Les finalistes ont présenté leurs idées sous forme virtuelle et les gagnants ont été invités à participer à la vingt-sixième session de la COP et à y exposer leur projet. Le deuxième concours était un concours d'arts visuels pour les plus jeunes (jusqu'à 17 ans), qui étaient invités à exprimer leur conception d'un monde futur moins vulnérable aux changements climatiques. Les finalistes seront mis en avant sur le site Web de la Convention et dans les prochaines publications, et les trois lauréats recevront un prix.

55. Enfin, pour la première fois, des organisations d'experts volontaires ont été invitées à soumettre des documents d'orientation portant sur le thème de 2020, à titre de ressources supplémentaires en complément des autres éléments du processus d'examen technique des mesures d'adaptation et des documents partagés tout au long des réunions techniques d'experts de l'adaptation. Les documents d'orientation reçus traitaient de sujets tels que les moyens donnés aux jeunes pour renforcer les mesures d'adaptation, l'intégration de l'adaptation dans les cursus d'éducation nationale et la formation pour renforcer la capacité des travailleurs à s'adapter à l'augmentation des températures sur le lieu de travail.

56. Les réunions techniques d'experts organisées au plan mondial par le Comité de l'adaptation ont été complétées par une réunion régionale qui s'est tenue sous les auspices du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur le rôle du secteur de l'éducation en Asie du Sud et sur les moyens permettant aux enfants et aux jeunes de s'adapter aux changements climatiques.

³⁶ Décision 1/CP.21, par. 124.

57. Le processus d'examen technique des mesures d'adaptation s'est conclu pendant les Dialogues sur le climat par une manifestation conjointe avec le processus d'examen technique sur l'atténuation³⁷. Les gagnants des concours mentionné au paragraphe 54 ci-dessus ont été annoncés lors de la clôture le 26 novembre 2020. On trouvera sur les pages Web du processus d'examen technique des mesures d'adaptation des informations détaillées sur toutes les activités menées dans ce cadre, lesquelles seront résumées dans le document technique annuel sur le processus. Une vue d'ensemble du processus d'examen technique des mesures d'adaptation est présentée dans l'encadré 3.

58. Le Comité de l'adaptation s'est félicité des débats fructueux et des résultats du processus, qui contribueront utilement à ses travaux. Il a souligné le rôle important que le processus avait joué dans le recensement des possibilités concrètes de renforcement de la résilience, de réduction de la vulnérabilité et d'accroissement de la compréhension et de la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

Encadré 3

Processus d'examen technique des mesures d'adaptation en chiffres

- Un nombre record de **17** organisations d'experts se sont portées volontaires pour contribuer au processus en consacrant leur temps et leurs compétences à son déroulement ;
- **7** documents d'orientation ont été soumis par ces organisations d'experts volontaires ;
- **5** réunions techniques d'experts de l'adaptation ont été organisées en juillet et août ;
- Les réunions avaient fait l'objet de **5 612** consultations en ligne au 20 octobre ;
- **Plus de 300** enfants et jeunes du monde entier ont participé aux concours organisés dans le cadre du processus d'examen technique en exposant leur conception d'un avenir résilient ou leurs idées pour promouvoir les mesures d'adaptation.

D. Fourniture d'un appui technique et de directives aux Parties

59. Le Comité de l'adaptation continue de fournir un appui technique et des directives aux Parties dans les deux principaux domaines, les mesures d'adaptation et les moyens de mise en œuvre (financement, technologie et renforcement des capacités notamment). Ces activités portent essentiellement sur les PNA, principaux instruments de planification et de mise en œuvre des mesures préventives d'adaptation au niveau national, entreprises en étroite collaboration avec le Groupe d'experts des PMA, avec l'appui de l'Équipe spéciale des PNA.

1. Mesures d'adaptation

60. Au cours de la période considérée, le Comité de l'adaptation a réalisé des progrès dans une gamme d'activités visant à renforcer l'adaptation, notamment en ce qui concerne les liens entre atténuation et adaptation et les données relatives à l'adaptation à différentes échelles spatiales et temporelles.

61. Dans le cadre du renforcement de l'appui technique fourni aux pays en développement parties pour accroître la cohérence des mesures d'adaptation, le Comité a achevé, début 2020, la rédaction d'un projet de document technique sur les liens entre atténuation et adaptation³⁸. Il communiquera le document à d'autres organes constitués et parties prenantes pour qu'ils apportent leur contribution, afin de s'assurer que tous les points de vue sont reflétés de manière équilibrée. La version finale sera publiée début janvier 2021.

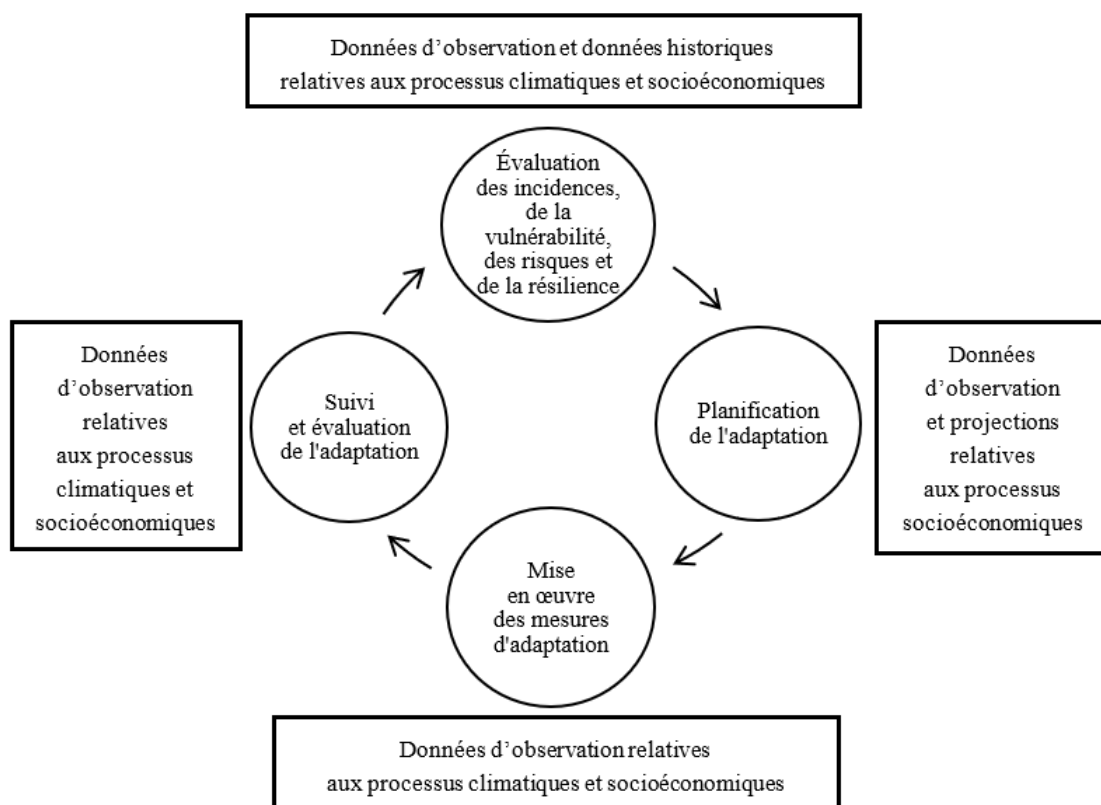
³⁷ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/event/achievements-of-the-technical-examination-processes-on-adaptation-and-mitigation-2016-2020>.

³⁸ Document AC/2020/9 du Comité de l'adaptation.

62. Le Comité a décidé d'élaborer un document technique sur les besoins des pays et les solutions envisageables concernant la mise au point et l'utilisation de systèmes de données et l'accès à ces systèmes pour la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation qui mette l'accent sur les données, compte tenu des perspectives relatives à la planification et à la mise en œuvre de l'adaptation à court, moyen et long terme, et des besoins en matière de données aux différentes étapes du processus d'adaptation. Le document technique sur les données pour l'adaptation à différentes échelles spatiales et temporelles sera publié et largement diffusé avant la fin de l'année 2020. Il constituera l'une des deux publications phares du Comité en 2020.

63. Le document technique indique que la demande de données relatives à l'adaptation est en augmentation pour des raisons politiques et pratiques à différents niveaux. Au niveau mondial, l'Accord de Paris comprend plusieurs dispositions qui laissent présager un besoin croissant de données relatives à l'adaptation. Aux niveaux national, régional et infranational, certains processus de planification et de mise en œuvre de l'adaptation, tels que le processus des PNA, ont été mis en place ; leur planification, leur mise en œuvre, leur surveillance et leur développement doivent s'appuyer sur leur efficacité avérée. Le document donne un aperçu des données relatives à l'adaptation requises et fournies à chaque étape itérative du processus d'adaptation (voir fig. 4), présente en détail les lacunes et les difficultés restantes et décrit les possibilités d'améliorer la fourniture et l'utilisation des données.

Figure 4
Processus d'adaptation itératif et besoins en données



64. L'Équipe spéciale des PNA est une instance utile, qui permet au Comité de partager ses travaux relatifs aux PNA avec d'autres organes constitués et de solliciter des contributions et des observations sur les aspects des travaux qui concernent directement la planification et la mise en œuvre de l'adaptation nationale.

65. Le responsable de l'Équipe spéciale des PNA présente à chaque réunion du Comité un rapport oral sur les travaux menés de manière collaborative par l'Équipe en application de son plan de travail triennal. En raison des contraintes de temps mentionnées dans l'encadré 1, les informations actualisées ont été communiquées par écrit aux dix-septième et dix-huitième réunion du Comité. Le plan de travail est conforme au plan de travail modulable du Comité et répond à la demande faite par le SBI à sa quarante-septième session tendant à

ce que le Comité et le Groupe d'experts des PMA envisagent les moyens de prêter assistance à la réalisation des PNA dans le cadre de leurs programmes de travail futurs et à inclure des renseignements sur ce sujet dans leurs rapports, selon qu'il conviendra³⁹.

66. En 2020, l'Équipe spéciale des PNA :

a) A contribué aux travaux du Comité de l'adaptation sur l'intégration des questions de genre dans le processus des PNA (voir encadré 2) ;

b) A examiné l'inventaire pilote des méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation du Comité, a encouragé son adoption et y a contribué (voir par. 37 à 39 ci-dessus) ;

c) A contribué à la boîte à outils pour le secteur privé (voir par. 70 ci-après) et a participé à sa diffusion et à sa promotion ;

d) A fourni une contribution au document d'information établi par le Comité sur les lacunes des Parties en matière de capacité d'accès au financement de l'adaptation et leurs succès et leurs difficultés en matière de renforcement des capacités nationales.

67. De plus, l'Équipe spéciale a continué à répondre à deux mandats spécifiques confiés par la COP. Tout d'abord, le Comité de l'adaptation et l'Équipe spéciale ont pris en compte la demande de la COP visant à ce que les lacunes et les besoins liés au processus des PNA recensés dans les travaux pertinents du Groupe d'experts des PMA et du Comité et les moyens d'y remédier soient examinés⁴⁰. À sa vingt-cinquième session, la COP a réitéré cette demande⁴¹ en invitant en outre les organes constitués et d'autres organisations à informer le Comité et le Groupe d'experts des activités engagées pour remédier aux lacunes et aux besoins liés au processus des plans nationaux d'adaptation. Le Comité et le Groupe d'experts se sont employés à répondre à cette demande de manière coordonnée tout au long des années 2019 et 2020. La compilation en ligne des lacunes et des besoins, actualisée au fur et à mesure, est disponible sur le site Web de la Convention⁴².

68. Le Comité de l'adaptation et l'Équipe spéciale des PNA ont pris note du fait qu'à sa vingt-quatrième session, la COP les avait invités à aider les pays en développement parties à intégrer des démarches propres à prévenir et réduire les déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques et à y faire face dans les processus de planification nationaux pertinents, notamment les PNA, selon qu'il conviendrait, en collaboration avec le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie et conformément au mandat et au plan de travail du Comité de l'adaptation⁴³. Un membre du Comité de l'adaptation représente celui-ci auprès de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population depuis sa création⁴⁴. Le Comité de l'adaptation a contribué à l'élaboration des documents d'information pour la quatrième réunion de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population et a participé à cette réunion.

2. Moyens de mise en œuvre

69. L'un des objectifs du Comité de l'adaptation est de fournir des orientations sur le renforcement de l'appui à l'adaptation, y compris dans le domaine financier, technologique et en matière de renforcement des capacités, notamment pour le processus des PNA ; le Comité a mené diverses activités à ce titre tout au long de 2020.

70. La participation du secteur privé à l'adaptation constitue l'un des principaux thèmes du plan de travail modulable du Comité pour 2019-2021. Le Comité a mené une série d'activités sur ce thème en 2018 et 2019, dont il a rendu compte des résultats dans ses précédents rapports annuels. Sur la base de ces travaux, le Comité et le Réseau mondial pour les PNA ont mis la dernière main à la boîte à outils pour le secteur privé, qui complète les directives techniques de

³⁹ FCCC/SBI/2017/19, par. 73.

⁴⁰ Décision 8/CP.24, par. 18.

⁴¹ Décision 7/CP.25, par. 3 et 4.

⁴² <https://unfccc.int/node/210550>.

⁴³ Décision 10/CP.24, par. 3, et annexe, par. 1 e).

⁴⁴ Voir <https://unfccc.int/fr/node/285>.

la Convention pour le processus des PNA⁴⁵. À la vingt-cinquième session de la COP, la boîte à outils a été présentée dans le cadre d'une manifestation parallèle et son lancement officiel s'est déroulé lors d'une manifestation interactive en ligne en mai 2020.

71. En 2019, le Comité a invité les Parties et les entités non parties à communiquer des informations sur leurs lacunes en matière d'accès au financement de l'adaptation, y compris leur expérience, leurs succès et les difficultés qui subsistent⁴⁶. Les communications ont été résumées dans un document d'information, que le Comité a examiné fin 2019 puis à nouveau début 2020, pour tenir compte des nouvelles communications reçues. Le document est en train d'être retravaillé, à la suite de quoi le Comité de l'adaptation prévoit de consulter le Groupe d'experts des PMA, le Comité de Paris et le CPF au sujet des activités de suivi à mener, en mettant l'accent sur le renforcement durable des capacités des pays en matière d'accès au financement de l'adaptation à long terme. Le plan de travail du groupe de facilitation comprend un volet consacré au renforcement des capacités, domaine auquel le groupe a proposé de contribuer.

72. En ce qui concerne les technologies d'adaptation, le Comité de l'adaptation prévoit d'élaborer en 2021 un document technique concernant leur application. Ses coprésidentes ont demandé au secrétariat d'examiner les informations techniques pertinentes, notamment les informations communiquées par le CET et par le CRTC, et d'élaborer une note d'information proposant des thèmes et un domaine d'application possibles pour le document.

73. À sa dix-huitième réunion, le Comité de l'adaptation a examiné une note d'information élaborée par le secrétariat, qui comprend une proposition de thème. Il a décidé d'affiner la première proposition générale de thème, c'est-à-dire les priorités et les besoins (technologies d'adaptation pour l'agriculture, les ressources en eau et les zones côtières), en mettant l'accent sur la participation des parties prenantes et les questions réglementaires relatives au développement, au transfert et à l'adoption de technologies. Une fois que le thème aura fait l'objet d'un accord, un premier projet sera préparé aux fins de son examen à la dix-neuvième réunion du Comité.

74. Dans une lettre datée du 15 juillet 2020, les coprésidents du CPF ont invité le Comité de l'adaptation à présenter des contributions au projet de lignes directrices concernant les entités fonctionnelles du Mécanisme financier. Cependant, le CPF a indiqué entre-temps qu'en raison du report à 2021 de la vingt-sixième session de la COP, aucune ligne directrice ne serait communiquée au CPF et au FEM en 2020. Les rapports annuels du CPF et du FEM pour 2020 seront envoyés aux organes constitués dès qu'ils seront disponibles et les organes pourront soumettre leurs contributions sur le projet de lignes directrices en 2020 ou en 2021. Le CPF compilera toutes les communications disponibles avant sa première réunion de 2021, au cours de laquelle il réfléchira à la manière dont il élaborera le projet de lignes directrices.

75. Compte tenu des informations reçues du CPF et de sa propre décision de ne pas établir, pendant ses réunions virtuelles, de version définitive des recommandations pour examen par la COP ou par la CMA, le Comité de l'adaptation a également décidé de soumettre un ensemble de contributions mises en commun sur le projet de lignes directrices au troisième trimestre de 2021 sur la base des rapports de 2020 et 2021 du CPF et du FEM.

E. Sensibilisation, communication et échange d'informations

76. Conformément à sa stratégie de communication, revue en 2019, le Comité de l'adaptation s'est davantage efforcé de faire connaître son travail auprès du grand public. À cette fin, il s'est employé à produire des publications plus conviviales et à renforcer sa présence sur les médias sociaux (voir encadré 4).

⁴⁵ Groupe d'experts des PMA. 2012. *Plans nationaux d'adaptation : directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Guidelines/Pages/Technical-guidelines.aspx>.

⁴⁶ Voir <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/groups-committees/adaptation-committee/adaptation-committee-call-for-submissions-on-parties-capacity-gaps-in-accessing-adaptation-funding>.

Encadré 4

Activités de sensibilisation, de communication et d'échange d'informations menées par le Comité de l'adaptation au cours de la période considérée

- 7 publications ;
- 9 766 téléchargements ;
- 5 639 vues des bulletins sur le financement de l'adaptation ;
- 3 manifestations en présentiel ;
- 9 manifestations en ligne ;
- Plus de 600 participants aux manifestations en ligne ;
- 16 299 abonnés à la page Facebook Adaptation Exchange ;
- 153 publications sur la page Facebook Adaptation Exchange, lues par 227 227 personnes ;
- 2 554 abonnés sur Twitter sur le compte @AdaptXChange.

77. Afin d'élargir son champ d'action et faire en sorte que les informations sur ses activités soient plus accessibles à un plus grand nombre, le Comité de l'adaptation a élaboré, pour la deuxième fois, un outil de sensibilisation concis en complément de son rapport annuel, qui met en évidence ses principales réalisations en 2020 et donne un aperçu des principaux résultats de ses travaux.

78. En outre, le rapport du Comité intitulé *25 years of adaptation under the UNFCCC*, lancé à la vingt-cinquième session de la COP, retrace de manière claire et concise l'histoire et l'évolution des travaux menés en matière d'adaptation au titre de la Convention. Le rapport est conçu de manière à permettre à un large public de mieux comprendre la notion d'adaptation à l'évolution du climat et l'histoire des moyens utilisés par la communauté internationale pour s'attaquer au problème de l'adaptation.

79. Les boîtes à outils sur les questions de genre et sur le secteur privé sont d'autres outils de sensibilisation qui ont été largement diffusés au cours du premier semestre 2020. Le document technique sur les données relatives à l'adaptation et le document technique sur la manière dont les pays en développement font face aux risques climatiques seront publiés d'ici la fin de l'année. Le processus d'examen technique des mesures d'adaptation en 2020 a donné lieu à d'autres activités de sensibilisation, qui ont touché un nouveau type de public. Les œuvres créées dans le cadre du concours décrit au paragraphe 54 ci-dessus seront présentées dans les prochaines publications.

80. Enfin, le Comité de l'adaptation a continué à contribuer à la lettre d'information électronique eUpdate du programme de Nairobi⁴⁷ et a publié les numéros 4 à 6 du bulletin sur le financement de l'adaptation en collaboration avec le Fonds pour l'adaptation, le FVC, le Groupe d'experts des PMA et le CPF afin d'informer un large éventail de parties prenantes des faits nouveaux survenus dans le domaine du financement international de l'adaptation⁴⁸.

81. Deux manifestations du Comité ont dû être reportées à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19, à savoir le Forum de l'adaptation consacré au suivi et à l'évaluation de l'adaptation, et un atelier sur le genre et l'adaptation, qui devait se tenir lors de l'Expo PNA 2020.

⁴⁷ Voir <https://myemail.constantcontact.com/NEW--Nairobi-Work-Programme-eUpdate---June-2020.html?soid=1117347475566&aid=wumBF2k6FBg>.

⁴⁸ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/publications-bulletin-adaptation-committee>.

82. Tous les supports d'information du Comité sont accessibles sur sa page Web⁴⁹ et sont largement diffusés, notamment par l'intermédiaire du portail des connaissances sur l'adaptation et de la page Facebook intitulée The Adaptation Exchange⁵⁰, qui est gérée par la Division de l'atténuation et de l'adaptation du secrétariat.

⁴⁹ <https://unfccc.int/Adaptation-Committee>.

⁵⁰ <https://www.facebook.com/The.Adaptation.Exchange>.